

Environnement

Une nouvelle organisation de la collecte et du traitement des déchets coquilliers dès le 23 octobre



La saison des coquilles Saint-Jacques est lancée et la collecte de coquilles est revue cette année. En effet, elle se fera désormais par la société R'Pur à partir du samedi 23 octobre 2021. Avant cette date, les coquilles continueront d'être collectées par les services de Caen la mer, qui prévoient de maintenir au moins pour cette année expérimentale, la collecte quotidienne des autres déchets de poissons.

Pourquoi ce changement de traitement des coquilles ?

Les déchets de coquilles Saint-Jacques

Les déchets de coquilles Saint-Jacques sont règlementairement des biodéchets classés parmi les sous-produits animaux de catégorie 3 (SPAn C3).

Or, les producteurs de plus de 10 tonnes annuelles de biodéchets sont dans l'obligation depuis 2016 de mettre en place une solution de tri à la source de ces biodéchets afin qu'ils soient collectés et valorisés séparément. Ce qui n'était pas le cas actuellement.

Les problèmes de collecte à la Halle aux poissons

- **Des moyens de pré-collecte importants mais pas forcément les mieux adaptés** : avec des bacs en nombre (dotation de 12 bacs 340 litres (1 par étal) livrés en septembre 2016. Dotation complémentaire de 4 bacs en novembre 2017 pour des besoins complémentaires pour les fêtes de fin d'année. Ces bacs disparaissaient régulièrement (vol par des extérieurs, déplacement, usage illicite par des tiers, etc.), des bacs parfois en limite de charge, voire en

surcharge avec une durée de vie limitée (casse régulière) ou encore des bacs pas toujours propres et nécessitant un nettoyage régulier.

- **Des quantités importantes et des bacs souvent très lourds**
Les déchets présentés sont souvent des coquilles, des déchets de poissons et crustacés, du polystyrène et de la glace. Ce sont entre 15 et 20 tonnes par semaine de déchets qui sont mis dans les bacs pendant la saison de la coquille.
- **Une collecte quotidienne spécifique qui ne devrait pas être, en principe, prise en charge par la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)**
Collectée 7 jours sur 7, la Halle aux poissons bénéficie de la fréquence de collecte la plus élevée sur Caen la mer. Cette collecte est maintenue sur les déchets non coquillers aux jours et horaires suivants :
 - Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi vers 7h
 - Jeudi et dimanche vers 13h

Une nouvelle règle de collecte

Le 16 septembre 2021, le SYVEDAC informe chaque groupement dont Caen la mer qu'à compter d'octobre 2022, les camions de collecte provenant du littoral et visiblement remplis de déchets coquillers seront refusés. Trois lieux de productions sont identifiés : Courseulles-sur-Mer, Dives-sur-Mer et Ouistreham Riva-Bella.

Dès 2021, la collecte additionnelle spécifique qui était réalisée pour la Fête de la coquille (samedi et dimanche vers 19h) ne sera plus réalisée. Caen la mer ne pourra plus prendre en charge la collecte des coquilles dans le cadre de la collecte des ordures ménagères en 2022, la saison 2021/2022 doit donc permettre d'expérimenter le tri et la collecte séparée de ces biodéchets issus d'une activité économique.

La solution trouvée

Pour pallier à cela, **la collecte des coquilles se fera par l'entreprise R'Pur à partir du samedi 23 octobre 2021, lors de la fête de la Coquille** à la Halle aux poissons, via des petits bacs gris individuels qui seront ensuite vidés dans deux bennes de 15m³, étanches, empilables, avec couvercles et sangles. Une benne sera également prévue pour réceptionner les déchets de polystyrène.

R'Pur est un prestataire caennais qui propose des solutions en matière de transport et de recyclage des déchets.



Contacts presse :

Junior BRICHART, Directeur de Cabinet du Maire :

02 31 97 73 80 - 07 62 14 22 16 - directeur.cabinet@ville-ouistreham.fr

Christophe PAINEAU, Directeur de la collecte des déchets ménagers, de la propreté urbaine et du parc matériel de la Communauté urbaine Normandie Caen la mer, Ville de Caen :

02 31 75 49 67 - c.paineau@caenlamer.fr

Le Syndicat pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets de l'Agglomération Caennaise (SYVEDAC) :

02 31 28 40 03 - contact@syvedac.org